

sentiers préparés d'avance par leurs maîtres financiers sans tenir compte de la misère qui existe au pays, sans chercher à comprendre les raisons qui motivent un changement dans le domaine de la distribution de la richesse que la Providence met à notre disposition, ils devront porter la responsabilité de leur insouciance en face des abus de toutes sortes, contrats douteux, provoquant les rançœurs, l'envie, les actes désespérés.

Certains politiciens nous diront: Mais cette puissance financière est internationale et nous pourrions nous créer des embêtements sur le plan national en modifiant notre système financier.

Il n'est pas nécessaire d'attendre que tout l'univers soit gagné à s'en débarrasser. Lorsqu'une famille entière est malade, chaque malade n'attend pas, pour chercher à se guérir, que tous les autres soient prêts à recouvrer la santé en même temps.

Il n'existe aucune raison pour qu'un pays, décidé à réformer son régime financier, ne le fasse tout de suite chez lui.

Rien n'empêche un pays qui le désire d'équilibrer le pouvoir d'achat de sa population avec la production faite au pays même, ou de production obtenue d'ailleurs en contrepartie des surplus du pays expédiés ailleurs.

Et rien n'empêche un pays d'établir chez lui un mode de distribution plus adéquat de la richesse, en combinant le dividende à tous ses citoyens avec les salaires aux producteurs, pour constituer le pouvoir d'achat global.

Le commerce international n'en serait nullement affecté, sinon pour le mieux. Ce sont, en effet, les produits, non pas l'argent, qui passent d'un pays à un autre. Le Crédit social ne leur barre ni la porte d'entrée ni la porte de sortie.

Sous un régime créditiste, les produits qui entrent (importations) sont considérés comme de la richesse qui entre. Les produits qui sortent (exportations) sont de la richesse qui va chez les autres—sans doute pour recevoir de la leur à la place.

Un régime créditiste n'est donc pas du tout porté à ériger des barrières contre les produits offerts par les pays étrangers, mais à faciliter les relations commerciales entre nations.

Aujourd'hui, on craint que la richesse qui entre ne jette nos gens dans la misère du chômage, parce que le système actuel ne distribue de pouvoir d'achat qu'aux employés de la production. Le Crédit social ne restreint pas ainsi le pouvoir d'achat à l'emploi; il le base sur toute la production offerte, d'où qu'elle vienne. Le Crédit social ne craint donc pas plus les loisirs résultant de la production

étrangère qu'il ne craint les loisirs résultant de la production des machines. Les loisirs sont une richesse: c'est du temps libre où l'on peut se livrer à des activités de son choix. Les activités libres enrichissent bien plus la vie que l'emploi servile à une chaîne de production, où l'ouvrier exécute des ordres reçus, sans trop savoir à qui ni à quoi cela va servir.

Tout ce qui manque à un pays pour établir chez lui une économie de bon sens, c'est la décision de le faire par le gouvernement possédant le pouvoir de légiférer.

Nous pourrions citer des exemples à profusion des résultats du système actuel d'argent dette, des constructions d'édifices publics, de ponts, de routes qui ont été payés trois fois, à cause du mécanisme de prêts par le système bancaire actuel. Des guerres coûteuses en hommes et en matériel qui ont été gagnées et qu'il fallait continuer de payer des années après, c'est tout simplement illogique.

Un maire compréhensif d'une ville de notre province, aux prises avec ce système d'endettement perpétuel, faisait il n'y a pas longtemps un résumé complet de ce qui s'était produit à l'occasion d'une émission d'obligations au montant de \$573,500.

La ville a d'abord dû payer \$17,211.60 en frais de courtage puis \$2,051.15 pour l'impression des obligations, à quoi se sont ajoutés les frais légaux. L'escompte a, de plus, coûté \$17,000. Pour la première tranche de cet emprunt au montant de \$486,000, il faudra payer, en plus de cette somme, un montant total de \$494,157.50 en intérêt. En 40 ans, ce financement, par lequel la ville reçoit moins de \$475,000 en valeurs réelles, aura coûté \$980,157.50.

Les intérêts et les frais font plus que doubler le prix de l'emprunt. La ville devra payer l'intérêt sur le montant de l'emprunt, pas seulement sur l'argent qu'elle reçoit, mais même sur l'argent qu'elle ne reçoit pas: la part qui va aux courtiers, l'escompte que le banquier retient, et le reste. Il en va de même pour les emprunts des commissions scolaires.

La Banque du Canada devrait prendre l'initiative d'un tel service pour réduire de moitié le coût des emprunts des municipalités. Ce serait là une des méthodes primordiales pour soulager les contribuables et permettre aux municipalités et aux commissions scolaires de mieux équilibrer leurs budgets.

Si la Banque du Canada était vraiment une banque des Canadiens, pour les Canadiens au municipal, au scolaire, au provincial comme au fédéral, les Canadiens, de quelque partie du pays qu'ils viennent, n'auraient pas besoin lors d'un emprunt municipal de payer \$900,000 pour avoir \$450,000.